

# AUTOUR DE L'ARBRE

*La passion de la Grimpe Libre et du Bivouac dans les Arbres...*

## - CONDITIONS DE PARTICIPATION -

### **Article 1 - L'impact sur l'environnement**

---

Pour une attitude responsable et engagée en vue d'une activité naturellement écologique et économique, plusieurs mesures sont prises afin de limiter l'impact sur l'environnement et son milieu naturel.

Les installations en cordes sont éphémères, montées pour la durée de l'activité puis démontées. Une attention toute particulière est donnée aux sites arborés qui ne subissent aucune dégradation.

Au niveau des déchets : le site sera équipé de différents points de collectes suivant la nature des déchets. Tous les déchets engendrés par le bivouac seront remportés, exception faite pour les déchets biodégradables comme les besoins naturels et certains restes de repas qui se transformeront en humus.

### **Article 2 - Modalités d'inscription**

---

Le nombre de participants est fixé suivant l'activité choisie et pour des raisons de sécurité les bivouacs se dérouleront sans enfants.

#### **Bivouacs**

Pour toute participation aux sorties, il faut former un groupe de 4 participants minimum, 6 maximum, et une inscription par mail est nécessaire.

- Bivouac dans les Arbres
- Bivouac Nature

Lors de votre inscription par mail, merci de nous transmettre les coordonnées suivantes :

- Nom de l'activité choisie
- Nom, Prénom, Adresse, n° de téléphone et mail de chaque participant

#### **Venez grimper aux Arbres**

Pour toute participation à la sortie, il faut former un groupe de 3 participants minimum et 5 au maximum et une inscription par mail est nécessaire.

Lors de votre inscription par mail, merci de nous transmettre les coordonnées suivantes :

- Nom de l'activité choisie
- Nom, Prénom, Adresse, n° de téléphone et mail de chaque participant

#### **Pouvoir Energétique des Arbres**

Pour toute participation à la sortie, il faut former un groupe de 2 participants minimum et 4 au maximum et une inscription par mail est nécessaire.

Lors de votre inscription par mail, merci de nous transmettre les coordonnées suivantes :

- Nom de l'activité choisie
- Nom, Prénom, Adresse, n° de téléphone et mail de chaque participant

*Quelle que soit l'activité à laquelle vous vous inscrivez, vous voudrez bien rajouter sur votre mail la mention : "Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions de Participation et m'engage à les respecter."*

*Votre inscription ne sera valide qu'après réception de la caution dans les 3 jours suivant votre demande et sera confirmée par l'envoi d'un reçu par mail.*

Un document complet sur le déroulement vous sera alors envoyé afin de préparer dans les meilleures conditions votre activité.

### **Article 3 - Caution**

---

Lors de l'inscription à l'une des activités, une caution vous sera demandée. Elle vous sera entièrement restituée à votre arrivée le jour de la sortie ou en cas d'annulation de l'activité par l'organisateur. Elle est mise en place afin d'assurer la bonne organisation de l'activité. En cas de désistement d'un participant, la caution versée ne lui sera pas restituée. Elle sera investie dans du matériel pour les activités « Autour de l'Arbre ».

La caution s'élève à 20€ par personne pour les sorties "Bivouacs" et à 10€ par personne pour les sorties "Venez Grimper aux Arbres" et les sorties "Pouvoir Energétique des Arbres" ; *deux possibilités s'offrent à vous : chèque ou virement.*

### **Article 4 - Participation**

---

Le nombre de participants pour chaque activité est limité à un certain nombre de personnes pour des raisons d'organisation et de sécurité.

Pour des raisons de sécurité également, **les bivouacs se dérouleront sans enfants.**

La participation à toutes les activités ainsi que le prêt du matériel nécessaire à la grimpe, plates-formes, hamacs, tipi et logistiques bivouacs (sauf pour les repas) sont gratuits.

### **Article 5 - Repas**

---

Pour une question de logistique, chaque participant apportera sa contribution pour le dîner et le petit-déjeuner. Il se composera de salades, grillades, desserts, boissons, etc.

### **Article 6 - Annulation d'une activité**

---

Seul l'organisateur peut annuler la sortie pour cause d'intempérie ou pour toute autre raison qu'il estimera importante, qu'elle soit personnelle ou non.

## **Article 7 - Droit de refus**

---

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou refuser une participation aux différentes activités.

## **Article 8 - Auto-responsabilité**

---

Parmi les droits fondamentaux de chaque être figure le droit d'exprimer sa volonté, de décider lui-même de ce qu'il veut faire ou ne pas faire. Il est donc également responsable des conséquences de ses décisions.

Chaque personne reconnaît s'engager de son plein gré à partager l'activité et assumer l'entière responsabilité de sa propre décision : elle suit donc le principe de *l'auto-responsabilité*.

Les participants doivent disposer d'une assurance personnelle et s'engagent en cas de blessure subie par elle-même ou infligée à une tierce personne, à ne pas se retourner, ni elle-même, ni son assurance, contre les personnes ayant conçu et confectionné les plates-formes et hamac à barres mis à disposition.

Lors de chaque activité, il est demandé à chaque participant de se soumettre au principe de *l'auto-responsabilité* et de remplir une décharge de responsabilité pour la sécurité et la protection de tous les participants.

## **Article 9 - Sécurité**

---

Afin de garantir la sécurité, toutes les mesures sont prises concernant le matériel utilisé conforme aux normes en vigueur définies par les normes européennes.